



Date de dépôt : 19 juin 2024

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Jean-Marc Guinchard : Frein aux coûts du système de santé : quelles mesures concrètes en faveur de la population genevoise ?**

En date du 31 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Sur les années 2022-2023, la croissance annuelle des coûts de la santé à Genève a été de 5,4% contre 4,6% pour le reste de la Suisse¹. C'est la plus forte hausse depuis 10 ans !

La croissance des coûts est particulièrement forte dans le domaine des hôpitaux (+ 9,7% en ambulatoire, +7% pour les séjours), des médicaments (+8,6%) et de la physiothérapie (+8,6%).

Le secteur des hôpitaux représente 34,3% des coûts totaux de la santé.

Autant dire que l'annonce de l'augmentation des primes pour 2025 s'annonce d'ores et déjà douloureuse en septembre prochain.

Il n'y a pas de fatalité à la hausse constante des coûts de la santé, et de son corolaire, les primes d'assurance-maladie. A condition de prendre les mesures nécessaires et de se donner les moyens d'une politique de santé qui responsabilise l'ensemble des acteurs.

Au regard de cette problématique, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

¹ *Monitoring de l'évolution des coûts de l'assurance-maladie (MOKKE), Office fédéral de la santé publique (OFSP), mai 2024.*

- *Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il la situation en matière de coûts de la santé dans le canton de Genève ?*
- *Depuis le début de la présente législature, quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il prises pour juguler la hausse des coûts de la santé dans notre canton ?*
- *Quelles mesures seront prises d'ici au 31 décembre 2024 pour limiter cette hausse ? Et selon quel planning et quelles modalités ?*
- *Quelles sont les initiatives prises par le Conseil d'Etat afin de réaliser et de soutenir des solutions alternatives, comme les maisons de santé ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il la situation en matière de coûts de la santé dans le canton de Genève ?

La situation en matière de coûts de la santé dans le canton de Genève est effectivement inquiétante. Le coût moyen par assuré y est le plus élevé de Suisse en 2024, devant le Tessin et Bâle-Ville. Les augmentations enregistrées en 2023 sont massives et préoccupantes. Les tarifs des prestations n'ayant pas été augmentés (point Tarmed et point SwissDRG), la hausse des coûts est donc liée à une augmentation du nombre de prestations facturées. A ce titre, une réforme du système de facturation à l'acte dans le domaine ambulatoire apparaît indispensable pour pouvoir mieux maîtriser la hausse des coûts.

Depuis le début de la présente législature, quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il prises pour juguler la hausse des coûts de la santé dans notre canton ?

Le Conseil d'Etat a inscrit dans son programme de législature plusieurs mesures qui, par leur réalisation, auront un impact sur la hausse des coûts de la santé, notamment :

- le développement de la promotion de la santé et de la prévention en matière de santé mentale, de santé sexuelle et reproductive, de maladies chroniques (dont les cancers), d'hygiène bucco-dentaire et d'addictions;
- le déploiement des maisons de santé;
- la mise en œuvre de la planification sanitaire et l'optimisation de l'offre en soins;
- la création d'une ligne d'appel des urgences non vitales;

- l'étude de faisabilité d'une caisse-maladie cantonale publique;
- le développement des plans de soins et de médication partagés.

Quelles mesures seront prises d'ici au 31 décembre 2024 pour limiter cette hausse ? Et selon quel planning et quelles modalités ?

Le déploiement des maisons de santé se traduira par le financement de 3 nouveaux établissements, portant à 5 leur nombre d'ici la fin de l'année.

Le nouveau rapport de planification sanitaire pour la période 2025-2028 est en cours de rédaction et sera terminé d'ici cet automne. Il clarifiera et planifiera entre autres le développement de solutions alternatives aux hospitalisations, comme les unités d'accueil temporaire de répit (UATR) ou les unités d'accueil temporaire médicalisées (UATM), dans une perspective de renforcer le maintien à domicile.

La création de la ligne d'appel des urgences non vitales fait l'objet d'un projet plus large de refonte du réseau des urgences genevois (RUG). L'ouverture de la ligne est prévue entre la fin de l'année et l'année prochaine.

Le déploiement de plans de soins partagés dans des institutions pilotes démarrera à Genève au deuxième semestre 2024.

Quelles sont les initiatives prises par le Conseil d'Etat afin de réaliser et de soutenir des solutions alternatives, comme les maisons de santé ?

En plus des institutions déjà subventionnées dans le réseau de soins, comme les maisons de santé ou les UATR et les UATM, le prochain rapport de planification proposera de nouvelles pistes de développement pour des solutions alternatives, contribuant à l'efficacité du réseau de soins et à la maîtrise des coûts.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET